



Toute adhésion en tant que coach au B.C.L.M., implique l'acceptation et l'application de la charte du coach pour la saison 2023-2024

1. Missions :

- assurer en toute responsabilité les entraînements et le coaching durant toute la saison,
- transmettre un savoir-faire (technique, tactique,...) et partager un savoir-vivre (fair-play, esprit d'équipe), et aider individuellement et collectivement à faire progresser tous les joueurs dans la pratique du basket-ball,
- recevoir si besoin la formation technique ou pédagogique nécessaire,
- assister à l'Assemblée Générale du BCLM et aux réunions auxquelles il pourrait être convié,
- quand son équipe est désignée pour arbitrer sur un match : s'assurer que 2 joueurs soient présents sur la rencontre et donner leur nom au répartiteur au plus tard le mercredi soir avant la rencontre (hors équipes loisirs)

Missions à répartir éventuellement avec le responsable d'équipe :

- communiquer aux joueurs les RV aux matchs par tout moyen à sa convenance (mail, téléphone, ...) avec l'aide du responsable d'équipe éventuellement,
- communiquer les résultats le jour du match par SMS à Léo 06.22.31.28.97 ou Fabienne 06.25.60.54.23 et pour les U11 transmettre la feuille de match par mail (basket.bclm@gmail.com) ou sms dès le match terminé (le club peut avoir des pénalités financières si la feuille ne parvient pas au comité départemental de basket),
- trouver un responsable d'équipe (s'il n'est pas déjà connu) pour l'aider dans les tâches liées à l'organisation des rencontres et à la communication, avec qui il définira « qui fait quoi » (gestion des maillots, RV, etc... voir « le rôle du responsable d'équipe »),
- rédiger si possible un court compte-rendu des matchs OU le confier au responsable d'équipe (ou autre volontaire) et l'envoyer à basket.bclm@gmail.com

2. Comportement et attitude :

- **faire preuve d'une attitude exemplaire et courtoise tant sur le terrain qu'à l'extérieur**, vis-à-vis de ses joueurs, des adversaires, des arbitres, des autres entraîneurs, des dirigeants, du public et des parents des joueurs,
- être le garant du respect par les joueurs de son équipe de la « charte du basketteur »,
- Tout coach se voyant sanctionné, au cours de la saison, par une faute technique, disqualifiante ou faisant l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire (250€) ou autre sanction engendrant le paiement d'une amende, devra en assumer le prix.

3. Responsabilités

- Le coach est responsable des joueurs dont il a la charge du début de l'entraînement ou du match jusqu'à leur départ ou prise en charge par le responsable du joueur (pour les mineurs),
- Le coach est responsable :
 - ▶ des installations et du matériel mis à disposition dans le gymnase et pour son équipe (ballons, équipement textile, plaquette, ...) : à cet effet, un imprimé est à remplir en début d'année inventoriant le matériel prêt,
 - ▶ du rangement du matériel utilisé à la fin de chaque entraînement,
 - ▶ du rangement et du nettoyage du banc à la fin de chaque match,

4. Vie du club

- ▶ apporter sa contribution par sa présence ou en aidant lors des manifestations du club,
- ▶ assister aux matchs et encourager les autres équipes du club

Nom et prénom du coach :.....

Date et Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Matériel remis le :Rendu le :

<input type="radio"/> Sac à 3 ballons	<input type="radio"/> sac à 5 ballons	<input type="checkbox"/> Pharmacie	<input type="checkbox"/> Tablette coach
<input type="checkbox"/> Clé Montrabé - Badge :	<input type="checkbox"/> Castel. n°	<input type="checkbox"/> Montrabé n°	<input type="checkbox"/> Lapeyrouse n°
Ballons : Qté/Taille/Modèle :	Qté/Taille/Modèle :		
Chasubles : Qté/couleur :	Qté/couleur :		

Consulter régulièrement le site, facebook et instagram du BCLM pour y trouver toutes les informations relatives aux rencontres, à la vie du club et des équipes